



PRÉFET DE LA GIRONDE

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA GIRONDE**

RAA 33 N° 2015-086

Publié le 12 octobre 2015

PRÉFET DE LA GIRONDE

SECRETARIAT GENERAL
Mission coordination

30 SEP. 2015

ARRETE DU

**Composition du Conseil Départemental de
l'Education Nationale**

Arrêté modificatif n°6/ 2015

**LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,
PREFET DE LA GIRONDE**

VU la loi du 27 février 1880 relative au Conseil Supérieur de l'instruction publique et aux conseils académiques ;

VU la loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire ;

VU la loi n° 75.620 du 11 juillet 1975 relative à l'éducation ;

VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 et notamment son article 12 modifiée et complétée par la loi n° 85.97 du 25 janvier 1985 portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités locales ;

VU le code de l'Education et notamment ses articles R 235-1 à R235-11-1,

VU le décret n° 2013-938 du 18 Octobre 2013, portant application de la loi n° 2013-938 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, et notamment son article 1,

VU le décret du 5 mars 2015 nommant Monsieur Pierre DARTOUT, préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté préfectoral du 14 février 2013 portant renouvellement de la composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale ;

VU les arrêtés modificatifs N°1/2013 en date du 28 octobre 2013, n°2/2014 en date du 21 janvier 2014, n°3/2014 du 6 juin 2014 , n°4/2014 du 2 octobre 2014, n°5/2015 du 19 mai 2015 de M. le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde ;

VU le courrier du Directeur des services départementaux de l'éducation nationale de Gironde en date du 14 septembre 2015 relatif à la désignation de ses représentants au Conseil Départemental de l'Education Nationale ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde et de M. le Directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER : L'article 3 de l'arrêté du 14 février 2013 modifié est modifié comme suit :

Représentants des parents d'élèves – FCPE (6 sièges)

Titulaires

M. Jean-Pierre WEIL
Mme Stéphanie ANFRAY-CANCHEL
Mme Corinne AIME
M. Dominique GENG
Mme Yolande MARION
Mme Béatrice CHAUMANDE

Suppléants

Mme Ghislaine VIDALLER-GACHET
Mme Isabelle SUAREZ
Mme Isabelle WEIL
M. Andrès MBOMO
Mme Emilie OUZITANE
M. Santiago GARCIA

Représentant des parents d'élèves – PEEP (1 siège)

Titulaire

Mme Vanessa CHAUSSONNET

Suppléant

Mme Chrystel CAPITAINE

Représentants de la fédération syndicale unitaire – FSU (5 sièges)

Titulaires

Mme Graziella DANGUY
Mme Catherine DUDES
Mme Cyrille ORLOWSKI
Mme Agnès DUMAND
M. Christian PIERRAT

Suppléants

Mme Marianne MASSIERA
Mme Laurence LABORDE
M. Yannick LAFAYE
M. Vincent DESTRIAN
Mme Célia GONZALEZ-FONDRIEST

Représentants de la fédération de l'éducation nationale – UNSA éducation (2 sièges)

Titulaires

M. Philippe DESPUJOLS
Mme Evelyne FAUGEROLLE

Suppléants

M. Christophe FLOREAN
Mme Sylvie AYGALENG

**Représentant de la fédération nationale de l'enseignement, de la culture
et de la formation professionnelle – FNEC FP FO (1 siège)**

Titulaire

M. Bruno ARBOGAST

Suppléant

M. Jean-Michel PLACIDE

Représentant du syndicat général de l'éducation nationale – SGEN CFDT (1 siège)

Titulaire

M. Raphaël RAMBAUD

Suppléant

M. Paulo BATISTA

Représentant du syndicat général de l'éducation nationale – Educ'Action33 (1 siège)

Titulaire

M. Fabrice OLSAK

Suppléant

M. Eric FERNANDEZ-QUINTANILLA

**Siège également, à titre consultatif, en qualité de représentant des délégués
départementaux de l'éducation nationale**

Titulaire

M. Jacky NOUVEAU

Suppléant

Mme Jeannine DARROUZES

ARTICLE 2:

Les articles 1, 2 et 4 de l'arrêté du 14 février 2013 modifié demeurent inchangés.

ARTICLE 3 :

M. Secrétaire Général de la préfecture de la Gironde, M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, Directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le

30 SEP. 2015

Le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

Simon BERTOUX